

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 201/04

MDE 24/043/2004 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRISONNIER D'OPINION CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS

SYRIE

Muhammad Jumah Quban (h), ancien membre du Bureau politique du Parti Baas démocratique, 57 ans

Londres, le 16 juin 2004

Muhammad Jumah Quban, prisonnier d'opinion, est actuellement détenu au secret dans un lieu inconnu où il risque d'être soumis à des mauvais traitements, voire des actes de torture. Cet ancien chef de file du Parti Baas démocratique, un mouvement interdit, a été arrêté par deux services de sécurité distincts à peu de temps d'intervalle, dans le contexte de la répression exercée par le gouvernement contre la liberté d'expression et d'association.

Muhammad Jumah Quban a été appréhendé une première fois par des membres d'*Al Amn al Siyassi* (Sécurité politique), le 11 mai ; il avait, selon certaines sources, téléphoné à un autre militant politique, Faiq al Mira, l'un des responsables du *Al Hizb al Shuyui-al Maktab al Siyassi* (Parti communiste-bureau politique, PCBP). Muhammad Jumah Quban aurait été inculpé de détention de publications « *incitant à la discorde au sein de [...] la nation* » et condamné par un tribunal militaire à une peine d'emprisonnement d'une durée équivalant au temps qu'il avait déjà passé en détention.

Alors qu'il était sur le point d'être relâché en vertu d'une ordonnance de mise en liberté, des membres d'*Al Amn al Askari* (Sécurité militaire) l'ont à nouveau arrêté et conduit vers une destination inconnue. On pense que cette deuxième interpellation a un rapport avec sa participation présumée à des activités politiques ; il est possible qu'on lui reproche, en outre, d'avoir en sa possession des publications politiques interdites émanant de groupes d'opposition.

Muhammad Jumah Quban a déjà passé seize ans en prison en raison de ses activités politiques au sein du Parti Baas démocratique.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en arabe, en français ou dans votre propre langue) :

- demandez instamment que Muhammad Jumah Quban soit libéré immédiatement et sans condition : il est détenu alors qu'il n'a fait qu'exercer de manière pacifique son droit à la liberté d'expression ; dites qu'Amnesty International le considère à ce titre comme un prisonnier d'opinion ;
- exhortez les autorités à lui permettre immédiatement et sans restriction de recevoir la visite de sa famille, de consulter un avocat et de bénéficier des soins médicaux éventuellement requis par son état de santé ;
- priez-les de mettre fin à leur répression systématique de la liberté d'expression et d'association et rappelez-leur les obligations qui sont les leurs aux termes de certains traités du droit international relatif aux droits humains, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel la Syrie est partie.

APPELS À :

Président de la République arabe syrienne :

His Excellency Bashar al-Assad
President of the Republic
Presidential Palace
Abu Rummaneh, Al-Rashid Street
Damas, Syrie

Télégrammes : President al-Assad, Damascus, Syrie

Fax : +963 11 332 3410

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président
de la République,

Ministre de l'Intérieur :

His Excellency Major General Ali Hammud
Minister of the Interior
Ministry of the Interior
Merjeh Circle
Damas, Syrie

Télégrammes : Interior Minister, Damas, Syrie

Fax : +963 11 222 3428

Télex : 411016 AFIRS SY

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de la Syrie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 28 JUILLET 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*